

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°179

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 03 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavril

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction Vie Associative et Relations Internationales/

OBJET : Attribution de deux subventions exceptionnelles aux associations AnimEgaux et Nos amis les chats des rues

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Vu le budget communal 2020 ;

Considérant que la Commune soutient le développement de la vie associative locale par l'attribution de subventions de fonctionnement ;

Considérant que les AnimEgaux et Nos amis les chats des rues agissent pour l'intérêt local et la protection animale sur la Ville ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2020, de 800 € (HUIT CENT EUROS) à l'association AnimEgaux.

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2020, de 800 € (HUIT CENT EUROS) à l'association Nos amis les chats des rues.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020 sur l'imputation 306/6574/025.

Reçue en préfecture le : 10/12/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201203-Imc118133-DE-1-1
Publiée le : 10/12/20
Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANCKET

